

Ce serait tragique si l'*University of Toronto Quarterly* et le *Canadian Journal of Political Science* devaient disparaître alors que le *Time* prospérerait. Sûrement, en cette ère de l'informatique, nous devrions pouvoir remédier à cela. J'ai écouté attentivement le ministre répondre à la question très sérieuse et perspicace du député de Winnipeg-Nord, mais comme Agrippa, je ne suis pas convaincu. Il me semble que grâce à ses capacités, à celles de ses collègues et d'autres encore, il devrait trouver moyen de régler la question. A cette heure tardive, je le supplie de trouver moyen de protéger la presse universitaire. Je sais que le Conseil des Arts reçoit de nombreuses demandes d'aide. Nous ne parlons que de notre identité nationale, d'efforts pour rehausser nos normes universitaires et enrichir notre patrimoine intellectuel; alors, infliger à nos journaux universitaires le traitement dont ils se plaignent est indigne et je sais ce que je dis.

Je me demande aussi si le ministre, qui parle en termes assez généraux de journaux, d'éditeurs et de leur place dans la société, a songé à la question soulevée par le député d'Oxford plus tôt dans le débat. Nous constatons qu'un des bras du gouvernement—qu'on me permette l'expression—le Conseil de la radio-télévision canadienne, étudie l'un des moyens de diffusion et parle d'en consolider la propriété et le contrôle. Je me demande si l'on ne devrait pas tenir compte de cet aspect important dans le tri élaboré des journaux, la définition de ce qui constitue un journal canadien et l'application d'un tarif compliqué.

• (9.40 p.m.)

J'espère qu'on nous éclairera davantage. L'adoption du bill pourra prendre plus de temps au comité plénier qu'au comité permanent, mais bien des questions demeurent sans réponse. Nous devons poser des questions en cours de route, par exemple sur le Livre blanc et les rapports. Il nous faut plus de renseignements sur la situation déplorable dans laquelle les Postes se trouvent.

J'espère que le ministre gardera la souplesse dont il a fait preuve jusqu'ici. Peut-être se convaincra-t-il qu'il n'a pas le monopole de la sagesse, même s'il a déjà plusieurs fleurons à sa couronne. Nous voulons l'aider en l'occurrence à faire adopter le bill, mais ce sera chose difficile. Le défi n'en est que plus grand.

M. Crouse: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement de ce projet de loi ce soir. L'idée formulée par le

ministre des Postes—celle de rendre le service postal rentable—est très intéressante. Étant donné l'état des finances du pays, tel qu'annoncé par le ministre des Finances mardi soir, il semble que le ministre des Postes ne puisse agir autrement.

Toutefois, monsieur le président, il est évident que l'augmentation des tarifs postaux qu'il a annoncée créera de sérieux problèmes pour plusieurs organisations bénévoles de santé et de bien-être. Par exemple, tous les députés ont appris ce qui en découlerait pour le service de plaques miniatures fourni par les amputés de guerre du Canada.

L'Association des amputés de guerre du Canada, fondée en 1948, a décidé d'aider elle-même ses membres à se trouver un emploi protégé et à réunir les fonds nécessaires pour pourvoir à la sécurité de ces invalides et de leurs familles. Ces dernières années, l'Association a également accordé des secours financiers et autres aux enfants ainsi qu'aux amputés civils âgés.

Le service de plaques miniatures pour clés de voitures, dont nous profitons tous et auquel souscrivent, je le suppose, la plupart des membres du Parlement qui le trouvent utile, nécessite l'envoi par la poste tous les ans, de quelque six millions et demi de plaques miniatures pour clés de voitures à des tarifs postaux raisonnables. L'augmentation annoncée des tarifs de troisième classe à 5 c. par lettre, le 1^{er} novembre, représente une augmentation de 66 $\frac{2}{3}$ p. 100. Monsieur le président, les bénéficiaires d'exploitation de cet organisme sont minimes et il se trouve dans l'obligation d'avoir recours à l'atelier protégé, procurant ainsi aux anciens combattants invalides un travail dont ils ont grand besoin. Toutefois, cette augmentation de 66 $\frac{2}{3}$ p. 100 entraînera des coûts de production plus élevés que ceux auxquels doivent faire face les affaires ordinaires.

Monsieur le président, il ne nous est certainement pas nécessaire d'ajouter encore au fardeau de nos anciens combattants qui ont déjà supporté plus que leur part au nom de tous les Canadiens pour défendre la liberté en tous lieux. Le président canadien de l'Association des amputés de guerre du Canada a demandé que le ministre des Postes envisage la création d'une classification spéciale pour les organismes bénévoles de la santé et du bien-être qui offrent un produit au public. Ceci comprendrait des organisations telles que l'Association canadienne anti-tuberculeuse qui distribue les timbres de Noël que nous recevons bientôt par le courrier, la Société canadienne des enfants infirmes, qui à Pâques,